RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Occitanie

TARN LE DÉPARTEMENT

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES MEDICO-SOCIAL N°2022-ARS/CD-PH-81-01

pour la création d'une équipe d'intervention adossée à un établissement médico-social (ITEP) sur le département du Tarn, pour les enfants et adolescents en situation complexe afin de répondre aux problématiques croisées sur les champs de la protection de l'enfance et du handicap

Autorités compétentes :

Agence Régionale de Santé Occitanie 26-28 Parc-Club du Millénaire 1025 rue Henri Becquerel – CS 30001 34 067 MONTPELLIER Cedex 2 ARS-OC-DD81-MEDICO-SOC@ars.sante.fr ARS-OC-DOSA-MEDICO-SOC@ars.sante.fr	**Département du Tarn** Lices Georges Pompidou 81013 ALBI Cedex 9 enfance-famille-ds@tarn.fr

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au : 30 septembre 2022

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables.

1- Objet de l'appel à candidatures

L'Agence Régionale de Santé Occitanie compétente en vertu de l'article L313-3 b) du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) pour délivrer l'autorisation médico-sociale et le Conseil départemental du Tarn, ouvrent un appel à candidatures pour la création d'une équipe d'intervention adossée à un établissement médico-social (ITEP) sur le département du Tarn, pour les enfants et adolescents en situation complexe afin de répondre aux problématiques croisées sur les champs de la protection de l'enfance et du handicap.

Le département du Tarn a été identifié pour rejoindre la démarche de contractualisation Préfet-ARS-Département pour l'exercice 2021 dans le cadre de la Circulaire N°DGCS/SD2B/DGS/SP1/2021/25 du 1er avril 2021.

Cet appel à candidatures s'inscrit ainsi dans les objectifs poursuivis par la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance visant à garantir les droits des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance : droit à la santé, à l'éducation, à la sécurité affective, à l'autonomie et dans ce cadre à améliorer notamment la prise en charge du handicap en protection de l'enfance.

Elle prévoit notamment la création de dispositifs d'intervention adaptés aux problématiques croisées de protection de l'enfance et de handicap. L'objectif étant de construire une réponse adaptée en termes d'accompagnement médico-social, aux besoins spécifiques des enfants confiés à l'ASE, en lien avec les acteurs de la protection de l'enfance.

Dans le département du Tarn, les partenaires institutionnels ont mis en évidence plusieurs situations d'enfants ou d'adolescents confrontés à des difficultés psychologiques avec troubles importants du comportement pouvant compromettre les conditions de leur prise en charge dans le cadre d'une mesure de placement. Elles laissent bien souvent les professionnels aidants démunis malgré leur engagement dans les accompagnements. Ces situations à risque de ruptures ou bien génératrices de ruptures préjudiciables au développement mettent en péril le parcours de ces enfants.

Les services de la délégation départementale du Tarn de l'ARS Occitanie et de l'aide sociale à l'enfance (ASE) du Conseil Départemental du Tarn constatent depuis quelques années que les situations les plus susceptibles d'aboutir à des mises en danger et des ruptures de parcours correspondent à des enfants/jeunes bénéficiant d'une mesure de protection sous la forme de placement administratif ou judiciaire et dont la notification MDPH est non mise en œuvre ou insuffisamment ou bien qui nécessitent des prises en charge pédopsychiatriques inexistantes.

Face à ces constats et dans le cadre du contrat tripartite de prévention et de protection de l'enfance 2021-2022, les services du Conseil Départemental et de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie souhaitent la mise en œuvre d'**une équipe d'intervention, adossée à un institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP)** pouvant proposer :

- Un renfort 6 jours sur 7 dans la prise en charge des jeunes notamment au sein des lieux d'accueil spécifiquement identifiés ;
- Des modalités d'accompagnements individualisés pour chaque jeune avec un soutien dans la gestion et la prise en compte de situations alarmantes dans le projet de prise en charge qui permettent notamment des solutions d'accueil et de répit dans le lieu médico-social dont dépend l'équipe d'intervention pour ces enfants et adolescents en situation complexe ;
- Un éclairage médico-social par une approche croisée contribuant à fortifier l'environnement et le parcours du jeune.

Dans ce contexte, le présent appel à candidatures vise à :

- Proposer un accompagnement adapté à des jeunes relevant d'une mesure de protection (placement) au titre de l'ASE, accueillis dans les lieux autorisés par l'ASE et bénéficiant d'une notification MDPH non mise en œuvre ou insuffisamment mise en œuvre et la mobilisation des services de soins si nécessaires.
- Favoriser un accompagnement global et partagé entre les professionnels du secteur social et médico-social et un partage des pratiques ;
- Accompagner les périodes de transition pour le jeune et limiter les risques de rupture de prise en charge et de non continuité.

La mise en place de ce dispositif repose sur une autorisation médico-sociale délivrée par l'Agence Régionale de Santé Occitanie pour 10 places d'ITEP en milieu ordinaire permettant de mettre en place une équipe d'intervention sur les lieux de vie de l'aide sociale à l'enfance. L'autorisation sera ainsi délivrée dans le cadre de l'extension d'un Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP) existant qui portera ces nouvelles places dédiées aux enfants, adolescents et jeunes adultes présentant un handicap et relevant d'une mesure de protection au titre de l'aide sociale à l'enfance. Le portage du projet par un seul porteur est souhaité, les places allouées dans le cadre de cette extension n'ayant pas vocation à être scindées.

S'agissant d'un projet d'extension la durée de l'autorisation relative à l'ITEP porteur est inchangée, cette offre dédiée sera néanmoins soumise à une évaluation spécifique compte tenu de sa finalité.
La mise en place de ce dispositif repose également sur l'engagement du conseil départemental à réserver 5 places au sein des trois lieux de vie identifiés pour la prise en charge des cas les plus complexes.

2- Cahier des charges

Le cahier des charges de l'appel à candidatures est annexé au présent avis (**annexe 1**). Il sera téléchargeable sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé Occitanie rubrique « Appel à projets et à candidatures » (**www.occitanie.ars.sante.fr**) et sur le site du Département du Tarn (**www.tarn.fr**).

Il pourra également être adressé par courrier ou par messagerie, sur simple demande écrite formulée auprès de l'ARS Occitanie ARS-OC-DOSA-MEDICO-SOC@ars.sante.fr et ARS-OC-DD81-MEDICO-SOC@ars.sante.fr.

3- Modalités d'instruction des projets

Les dossiers feront l'objet d'un compte-rendu d'instruction motivé, sur la base des critères prioritaires suivants :

- L'expérience dans l'accompagnement d'enfants et jeunes relevant d'une mesure de protection au titre de l'ASE ;
- La qualité du partenariat envisagé avec les services de l'ASE et les lieux de vie identifiés dans le cadre d'un accompagnement global par les professionnels du secteur social et médico-social ;
- Les modalités d'organisation de l'équipe d'intervention territoriale et la possibilité d'un accueil séquentiel au sein de l'ITEP en fonction des besoins.

La décision d'autorisation du Directeur Général de l'ARS sera notifiée au candidat retenu par lettre recommandée avec avis de réception.

Les dossiers seront analysés au regard des dispositions du cahier des charges et selon les critères prioritaires ci-dessus mentionnés. Le niveau de maturité du projet sera apprécié ainsi que le calendrier prévisionnel de mise en œuvre effective.

4- Modalités de transmission du dossier de candidature

Le dossier de candidature annexé au présent avis (**annexe 2**) sera à adresser, en une seule fois, par courriel au **plus tard pour le 30 septembre 2022** auprès de la délégation départementale du Tarn (ARS-OC-DD81-MEDICO-SOC@ars.sante.fr) et du Département du Tarn (enfance-famille-ds@tarn.fr)

Il sera téléchargeable sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé Occitanie rubrique « Appel à projets et à candidatures » (**www.occitanie.ars.sante.fr**) et sur le site du Département du Tarn (**www.tarn.fr**).

Il pourra également être adressé par courrier ou par messagerie, sur simple demande écrite formulée auprès de l'ARS Occitanie ARS-OC-DOSA-MEDICO-SOC@ars.sante.fr et ARS-OC-DD81-MEDICO-SOC@ars.sante.fr

5- Publication et modalités de consultation de l'avis d'appel à candidatures

Le présent avis d'appel à candidatures et ses annexes sont publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie et du Département du Tarn. Les pièces constitutives de l'appel à candidatures sont consultables et téléchargeables sur les sites internet de l'ARS www.occitanie.ars.sante.fr (rubrique « appels à projets et à candidatures») et sur le site du Département du Tarn (www.tarn.fr).

Le **21 juillet 2022**

Le Directeur Général

Didier JAFFRE

Le Président

Christophe RAMOND